



# CRC® Aérosol de refroidissement, 283 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)  
Date d'émission: 2025-04-18 Version: 1.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CRC® Aérosol de refroidissement, 283 g  
Code du produit : 1006227  
Numéro de pièce : 74086

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Dégager la chaleur et refroidir les circuits  
Restrictions d'emploi : Aucun connu

#### 1.3. Fournisseur

**Manufactured or sold by:**

CRC Canada Co.  
83 Galaxy Blvd.  
Unit 35 - 37  
Toronto, ON M9W 5X6  
Canada  
T 416-847-7750  
[crcindustries.ca](http://crcindustries.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-424-9300 (CHEMTREC)  
Urgence 24 heures

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification (GHS CA)**

Aérosol, Catégorie 3

Réceptif sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

**Étiquetage GHS CA**

Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : Réceptif sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence (GHS CA) : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
Ne pas perforez ni brûler, même après usage.  
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Lorsqu'elles sont exposées à une chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz toxiques tels que le fluorure d'hydrogène.

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# CRC® Aérosol de refroidissement, 283 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
1,1,1,2-Tetrafluoroethane	HFC-134A	n° CAS: 811-97-2	100

Remarques : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.  
Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec le liquide ou d'effets d'une pulvérisation directe, chauffer progressivement la zone et suivre les soins médicaux en cas de destruction des tissus. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Traiter comme une gelure.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Contacter un médecin, en cas de gelure.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins général : S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. En cas de malaise consulter un médecin.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des gelures.

Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'explosion : Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

# CRC® Aérosol de refroidissement, 283 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Lorsqu'elles sont exposées à une chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz toxiques tels que le fluorure d'hydrogène.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Toute exposition à une température élevée pourrait faire exploser le contenant. Ne pas vaporiser sur la peau exposée. Des engelures graves peuvent survenir. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Assurez une bonne ventilation ambiante lors de l'utilisation du produit et jusqu'à ce que les vapeurs soient dissipées. Ouvrir les portes et les fenêtres ou utiliser d'autres moyens permettant une bonne alimentation en air frais pendant l'utilisation du produit. Porter un équipement de protection individuel. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Aérosol de niveau 1. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122°F.

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

# CRC® Aérosol de refroidissement, 283 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

##### Protection des mains:

Porter des gants de protection en: Néoprène.

##### Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

##### Protection des voies respiratoires:

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Éthéré(e)
Point de fusion	: -101 °C (-149.87 °F) estimé
Point de congélation	: -101 °C (-149.87 °F) estimé
Point d'ébullition	: -26,4 °C (-15.5 °F) estimé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: None (Tag Closed Cup)
Température d'auto-inflammation	: > 743 °C (> 1369.4 °F) estimé
Température de décomposition	: 368 °C (694.4 °F) estimé
pH	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: 0,95 %
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: 4431,636 mm Hg @ 70 °F
Vitesse d'évaporation	: Très rapide
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,24
Densité relative de la vapeur à 20°C	: 3,5 (air=1)
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

# CRC® Aérosol de refroidissement, 283 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Possibilité de réactions dangereuses	: Danger d'explosion en masse en cas d'incendie. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
Conditions à éviter	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Températures élevées. Lorsqu'elles sont exposées à une chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz toxiques tels que le fluorure d'hydrogène.
Matières incompatibles	: Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Aluminium. Magnésium. Métaux en poudre. zinc. Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ). Fluorure de carbonyle. Fluorure d'hydrogène.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

#### 1,1,1,2-Tetrafluoroethane (811-97-2)

CL50 Inhalation - Rat	359453,1 mg/kg Source: National Library of Medicine
-----------------------	---

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

#### 1,1,1,2-Tetrafluoroethane (811-97-2)

NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	50000 ppm Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
--	--

Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des gelures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

# CRC® Aérosol de refroidissement, 283 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

1,1,1,2-Tetrafluoroethane (811-97-2)	
CL50 - Poissons [1]	450 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 72h - Algues [2]	> 114 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### CRC® Aérosol de refroidissement, 283 g

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,1,1,2-Tetrafluoroethane (811-97-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,06 Source: International Chemical Safety Cards

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

### SECTION 13: Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.  
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Contenu sous pression. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.  
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

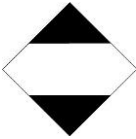
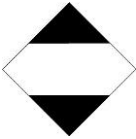

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

TDG	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>		
UN1950	1950	1950
<b>14.2. Désignation officielle pour le transport</b>		
AÉROSOLS (Quantité limitée)	AEROSOLS (Quantité limitée)	Aerosols, non-flammable (Limited quantity)

# CRC® Aérosol de refroidissement, 283 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TDG	IMDG	IATA
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>		
LTD QTY	LTD QTY	LTD QTY
		
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
Non		

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

<b>TMD</b>	
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	: 2.2 - Classe 2.2 - Gaz ininflammables, non toxiques
UN-No. (TDG)	: UN1950
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants), 107 - (1) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qui sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L
Quantités exemptées (TDG)	: E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 75 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 126
<b>IMDG</b>	
Classe (IMDG)	: 2.2 - Gaz ininflammables non toxiques
Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités limitées (IMDG)	: SP277
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° FS (Feu)	: F-D - FICHE ANTI-INCENDIE Delta – GAZ INFLAMMABLES
N° FS (Déversement)	: S-U - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Uniform – GAZ (INFLAMMABLES, TOXIQUES OU CORROSIFS)
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22
Tri (IMDG)	: SG69
<b>IATA</b>	
Classe (IATA)	: 2.2 - Gases : Non-flammable, Non-toxic

# CRC® Aérosol de refroidissement, 283 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Disposition particulière (IATA)	: A98, A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 2L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### CRC® Aérosol de refroidissement, 283 g

Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la DSL, la NDSL, ou sont exemptés des exigences d'inventaire.

Nom	n° CAS	Référence réglementaire
1,1,1,2-Tetrafluoroethane	811-97-2	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### 1,1,1,2-Tetrafluoroethane (811-97-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### 15.2. Other Regulatory Information

Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits : DORS/2021-268

Teneur en COV	0 %
Catégorie de produits	Dépoussiéreur à gaz sous pression

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	: 04-18-2025
Autres informations	: CRC # 282/1002335.
Auteur	: Joshua Weir

Safety Data Sheet (SDS), Canada, CRC

# CRC® Aérosol de refroidissement, 283 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

---

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co.